



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Appels d'urgence : Bas-Rhin

Question écrite n° 64736

Texte de la question

M Andre Durr appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur la situation du departement du Bas-Rhin qui a ete initialement choisi comme site experimental dans le cadre de la participation des medecins liberaux a la regulation des urgences (centre 15). Devant la satisfaction generale de tous les partenaires sociaux, des prolongations ont ete regulierement octroyees et ce jusqu'en decembre 1992. Une evaluation medicale exigee selon un cahier des charges tres precis a ete demandee afin de definir la perennisation des differents sites, dont celui du Bas-Rhin. Or, a ce jour, aucune decision definitive n'a ete prise et l'absence de reponse risque d'entraîner une demobilisation des medecins liberaux participant a l'urgence, et de porter ainsi prejudice a la qualite de la reponse medicalisee a l'urgence. La population bas-rhinoise comprendrait mal, tout a coup, l'absence de reponse a sa detresse medicale, car il est evident que le SAMU ne peut pas gerer a lui seul les appels publics et prives. En consequence, il lui demande s'il entend faire conserver au departement du Bas-Rhin son statut actuel en la matiere.

Texte de la réponse

Reponse. - Par lettre du 24 decembre 1992, le ministre des affaires sociales et de l'integration a autorise la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salaries a remunerer le travail effectue par les medecins liberaux participant au fonctionnement des centres 15 dans les conditions prevues par les conventions initiales et ce jusqu'au 31 decembre 1992. Pour la suite, il a ete precise, que dans les sites en activite et notamment dans le Bas-Rhin, les experimentations avaient desormais vocation a etre perennisees. La CNAMTS, en concertation avec les partenaires concernes, est chargee de determiner les modalites juridiques et financieres de la mise en oeuvre definitive du dispositif, compte tenu des resultats de l'evaluation realisee dans chacun des sites.

Données clés

Auteur : [M. Durr Andr•](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64736

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5352